

Formations obligatoire : Loi ALUR**Le 08/09/2026****OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Faire le point sur les évolutions juridiques de la profession
- Appréhender la notion de code de déontologie pour les professionnels de l'immobilier
- Maîtriser le changement en matière de paysage commercial, structurel et technique

CONTENU**AVANT LA FORMATION**

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes

JOUR 1**Matin**

1. Contextualisation et évolution du marché immobilier (1h30)

Appréhender l'évolution juridique sur le marché de l'immobilier.

Visualiser les nouvelles réglementations et jurisprudences.

2. Panorama des lois impactant le secteur immobilier (2h)

Définition des lois Hamon, Alur, Macron, SRU et Hoguet.

Focus sur l'ORIAS et les obligations en matière de gestion des garanties de loyers.

Après-midi

3. Mise à jour sur les évolutions de la location, vente, et copropriété (1h)

Définition des nouveaux statuts de la location vide ou meublée.

Faire le point sur les évolutions spécifiques.

4. Approfondissement de la gestion locative (1h30)

Appréhender la gestion locative d'un parc immobilier.

Intégrer la rentrée de mandat de location et/ou de gestion dans le respect des textes législatifs.

5. Obligations et responsabilités liées au mandat (1h)

Maîtriser et comprendre les obligations du mandant ou du mandataire.

Point sur la nouvelle réglementation sur la constitution d'un dossier : quelles pièces joindre?

JOUR 2**Matin**

6. Panorama de la transaction immobilière pour professionnels (1h30)

Se représenter la transaction immobilière pour professionnels de l'immobilier.

Faire face aux pièges liés à la transaction immobilière.

7. Sécurisation des transactions et mandats (2h)

Identifier les points de vigilance pour sécuriser vos mandats et garantir les commissions.

Appréhender les obligations en matière d'affichage et maîtriser les mentions obligatoires.

Après-midi

8. Nouvelles règles et obligations pour les professionnels (1h)

Mettre en place les nouvelles règles du mandat « hors établissement ».



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

Focus sur les obligations d'information de l'acquéreur.

Déchiffrer les obligations de l'agent immobilier : retour sur les jurisprudences.

9. Module obligatoire sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (2h)

Retour sur la notion d'éthique professionnelle : quelles sont vos obligations selon la réglementation?

Quel comportement à adopter vis-à-vis de vos clients? Transparence, confidentialité, etc.

Appréhender la notion de conflits d'intérêts.

Des pauses seront prévues en milieu de matinée et d'après-midi.

À la fin de cette formation, les participants auront acquis une compréhension approfondie des nouvelles réglementations, des obligations professionnelles et de la déontologie dans le secteur immobilier. Ils seront également mieux préparés à naviguer dans le marché actuel avec une connaissance accrue des lois et des meilleures pratiques en vigueur.

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

Agent immobilier, Agent commercial indépendant, Dirigeant d'agence ou de réseau

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.**

DUREE

14 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Moyens et supports pédagogiques :

- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382